



ERTHEO

Est. 2001

GUIDE POUR LES PARENTS

*ASSURANCE VOYAGE ET
ASSURANCE ANNULATION*



RENFORCER **L'AVENIR** DE VOTRE ENFANT

Renforcer les compétences,
L'apprentissage,
Et le développement de votre enfant.

CONTACTEZ-NOUS

info@ertheo.com

Tlf. (+33)170 849 040

Ertheo.com

POURQUOI IL EST IMPORTANT DE CONTRACTER CES ASSURANCES POUR LE CAMP DE VOTRE ENFANT

Vous commencez à planifier le camp sportif de votre enfant.

À ce stade, nous allons vous demander de réfléchir au fait que dans la vie, il peut y avoir des événements imprévus que personne ne souhaite voir se produire, mais qui peuvent néanmoins arriver. Par exemple, si votre enfant tombe malade, se blesse ou, pour une raison ou une autre, ne peut pas participer au camp ou doit partir plus tôt en raison d'un événement imprévu. Vous voudriez être couvert, n'est-ce pas ?

Le prix d'une assurance pour couvrir les frais liés à ces situations et à d'autres est minime par rapport au coût total du camp. Et elle présente de nombreux avantages.

***Nous avons élaboré ce guide pour vous**, afin de vous conseiller sur les assurances qu'il nous semble extrêmement important de souscrire pour que votre enfant soit protégé pendant son camp, que son expérience soit couverte en cas d'imprévus et que toute la famille ait l'esprit tranquille.*

Très important :

Veillez prendre quelques minutes pour lire attentivement ce guide, qui contient des informations importantes, des procédures et des recommandations permettant d'éviter des désagréments et de rendre votre expérience la plus agréable possible. Une fois que vous avez choisi les assurances, il ne vous reste plus qu'à planifier comment vous allez profiter pleinement du camp !



ERTHEO

Est. 2001

Comme le veut notre politique, nous vous fournirons dans ce guide des conseils complets et honnêtes, car nous avons à cœur de bien conseiller nos clients et de toujours agir dans leur intérêt.

C'est pourquoi les informations que vous trouverez ici vous permettront d'analyser :

- Quelle compagnie d'assurance nous vous recommandons,
- Les situations qui sont couvertes et celles qui ne le sont pas,
- Comment souscrire une assurance par le biais d'Ertheo
- La procédure à suivre en cas d'incident.



Quels sont les objectifs de ce guide ?

Vous fournir des informations claires et impartiales sur ces assurances.

Faciliter vos recherches en matière d'options et de compagnies d'assurance.

Vous aider à comprendre les situations couvertes par les différentes polices d'assurance.

Quel est notre rôle dans la souscription d'une assurance ?

- ✓ Ertheo PEUT vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin pour prendre votre décision.
- ✓ Ertheo PEUT vous recommander une compagnie d'assurance de confiance pour vous faciliter la tâche : Coverontrip.
- ✓ Ertheo PEUT gérer la souscription de l'assurance en votre nom et faciliter la communication avec la compagnie d'assurance.
- ✓ Ertheo NE PEUT PAS traiter avec la compagnie d'assurance lorsque vous avez un incident, ni gérer les remboursements pour vous. Les assurances sont autogérées par les parents/tuteurs de l'assuré(e). Ce sont eux qui doivent entamer les démarches directement auprès de la compagnie d'assurance en cas d'incidents.

Sommaire

	Page
■ Avant de contracter une assurance	5
Quelle compagnie d'assurance choisir ?	5
Assurance voyage avec assistance médicale	5
Avec une assurance voyage avec assistance médicale	6
Couverture des incidents de voyage et des vols	8
Services d'assistance en voyage	8
■ Assurance annulation/interruption du camp	9
■ Comment contracter ces assurances par le biais d'Ertheo	12
■ Que faire s'il arrive quelque chose avant ou pendant le camp?	12

Avant de contracter une assurance

Toute assurance couvre un risque, c'est-à-dire qu'elle vous assure face à certaines situations qui peuvent se produire, ou non.

La première chose à faire est de connaître les deux types d'assurance qu'il est très important, voire même indispensable, de souscrire : en quoi elles consistent, ce qu'elles couvrent et ne couvrent pas, quelle compagnie nous pouvons vous recommander et quel est leur prix.

Les deux assurances les plus importantes sont :

L'assurance voyage avec assistance médicale, qui couvre l'assistance et les dépenses en cas de problèmes médicaux, d'accidents et autres, pendant le séjour ou le transport.

L'assurance annulation/interruption, qui couvre le remboursement de la somme que vous avez payée pour le séjour, ou les jours perdus, au cas où vous devriez annuler votre participation au camp ou vous retirer prématurément en conséquence de l'une des 35 raisons couvertes par l'assurance, y compris le covid-19.

Nous vous fournirons de plus amples informations sur chacune de ces deux assurances un peu plus loin dans ce guide.

Quelle compagnie d'assurance choisir ?

Vous pouvez souscrire ces assurances auprès de la compagnie de votre choix, l'important est d'être couvert. En d'autres termes, vous êtes libre de contracter l'assurance auprès de votre compagnie d'assurance préférée.

Chez Ertheo, nous recommandons, et ce, sans aucun intérêt commercial, de passer par la compagnie d'assurance Coverontrip, avec laquelle nous travaillons depuis des années. Coverontrip est une société avec laquelle nous ne sommes pas liés, mais qui nous offre le meilleur service. De plus, elle est spécialisée dans les polices d'assurance pour les sportifs.

Certains camps exigent que vous contractiez leur propre assurance, c'est une condition obligatoire pour y participer. Notre équipe du service clientèle vous informera lorsque ce sera le cas.

Voici plus en détail les deux assurances que Coverontrip propose et que vous pouvez souscrire par le biais d'Ertheo :

Assurance voyage avec assistance médicale

Cette assurance est obligatoire pour participer aux camps.

- Si vous disposez déjà d'une assurance voyage pour votre enfant ou si vous avez une carte européenne d'assurance maladie, vous ne devez pas souscrire cette assurance. Cependant, il est important de souscrire tout de même une assurance annulation/interruption [LIEN VERS LA POLITIQUE](#)

- Si vous ne disposez pas d'une assurance voyage pour votre enfant ou d'une carte européenne d'assurance maladie, cette assurance est **obligatoire pour participer aux camps**.

Cette assurance couvre les problèmes médicaux, les accidents et autres incidents imprévus (y compris le Covid-19) qui peuvent survenir pendant le programme ou pendant le transport vers et depuis le camp ou l'académie. Elle comprend un service de téléassistance 24 heures sur 24, l'hospitalisation à l'étranger ou la prolongation du séjour en cas de quarantaine médicale, d'état d'alerte ou de fermeture des frontières, entre autres. Dans le tableau suivant, vous pouvez consulter le prix de cette assurance. **Il convient de noter que le prix est fixé par la compagnie d'assurance :**

Durée	1 semaine	2 semaines	3 à 4 semaines	5 à 8 semaines
Prix par personne (Europe)	67 euros	76 euros	86 euros	126 euros
Prix par personne (Etats Unis)	77 euros	89 euros	110 euros	179 euros

Vous pouvez demander votre devis en euros, dollars ou livres sterlings.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'une assurance très complète, qui couvre non seulement les frais médicaux, mais aussi certaines situations liées à vos bagages et à votre moyen de transport, les accidents, et la prolongation du séjour, entre autres. **Voici une description détaillée de tout ce qui est couvert.** Comme dans toute assurance, il y a des limites à la couverture, selon la police contractée.

Veuillez les consulter ici :

AVEC UNE ASSURANCE VOYAGE AVEC ASSISTANCE MÉDICALE (y compris en cas de COVID-19)	
Éléments couverts	Plafonds en euros
Frais médicaux, pharmaceutiques ou d'hospitalisation dans votre pays d'origine	3.000 €
à l'étranger	30.000 €
Frais médicaux d'hospitalisation dans le pays d'origine ou de résidence, en cas d'hospitalisation prolongée	6.000 (Máx. 30 jours)
Frais dentaires d'urgence à l'étranger	500 €
Versement d'un acompte sur les frais d'hospitalisation à l'étranger	30.000 €

Suite à la page suivante →

AVEC UNE ASSURANCE VOYAGE AVEC ASSISTANCE MÉDICALE (y compris en cas de COVID-19)	
Éléments couverts	Plafonds en euros
Prolongation de séjour	200 €/jour/7 jours maximum
Prolongation du séjour à l'hôtel en raison d'une quarantaine médicale ou d'une déclaration d'état d'alerte ou d'un avis de fermeture des frontières	30 €/jour/30 jours maximum
Envoi de médicaments à l'étranger	Illimité
Transfert médical ou rapatriement sanitaire	Illimité (avion sanitaire en Europe et sur le Bassin méditerranéen)
Envoi de médecin spécialiste à l'étranger	Illimité
Frais de retour à la sortie de l'hôpital	1.000 €
Frais de déplacement d'un accompagnateur	Illimité
Frais de séjour de la personne qui accompagne l'assuré(e) hospitalisé(e)	200 €/ jour/7 jours maximum
Frais de retour des accompagnateurs	Illimité (maximum 3 accompagnateurs)
Transfert ou rapatriement du défunt(e)	Illimité
Frais de déplacement de la personne accompagnant le défunt(e)	Illimité
Gastos de estancia del acompañante de restos mortales	200 € día/5 días máx.
Retour des accompagnateurs du défunt(e)	Illimité (maximum 3 accompagnateurs)
Garde d'enfants mineurs	250 €
Perte ou vol de documents personnels à l'étranger	200 €
Perte des clés de l'hôtel	60 €
Obligations et frais juridiques à l'étranger	3.000 €
Assistance juridique à l'étranger	3.000 €

COUVERTURE DES INCIDENTS DE VOYAGE ET DES VOLS	
Éléments couverts	Plafonds en euros
Perte, dommages ou vol de bagages	600 €
Retard dans la livraison des bagages envoyés par transport public	+ 6 heures : 150 € + 12 heures : 300 €
Retard du moyen de transport	+ 6 heures : 300 € + 12 heures : 600 €
Perte de correspondance	150 €
Services V.I.P. en cas d'incident dans le moyen de transport	100 €
Retour anticipé de l'assuré(e) en cas de décès d'un membre de la famille	Illimité
Retour anticipé de l'assuré(e) en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	Illimité
Retour anticipé de l'assuré(e) en cas de grave incident à son domicile	Illimité
Retour anticipé dû à une déclaration d'état d'alerte ou à un avis de fermeture des frontières	1.500 €

SERVICES D'ASSISTANCE EN VOYAGE	
Éléments couverts	Plafonds en euros
Service d'information au voyageur	Inclus
Conseils médicaux personnalisés concernant le Covid-19 en matière de voyage	Uniquement pour les personnes résidant en Espagne
Localisation de bagages ou d'objets personnels perdus	Inclus
Responsabilité civile privée	30.000 €
Décès ou invalidité totale suite à un accident	20.000 €

Pour vous donner une vue d'ensemble, voici quelques exemples de ce qui n'est PAS couvert :

- Les maladies contractées avant le voyage et/ou états congénitaux ou chroniques sous traitement médical avant le début du voyage.
- Les examens médicaux généraux, contrôles périodiques, bilans de santé.
- Si le titulaire de la police d'assurance ou la personne assurée provoquent délibérément l'événement couvert par l'assurance.
- Les accidents liés à la consommation d'alcool ou de n'importe quel type de drogue.
- Tout ce qui concerne la pratique professionnelle d'un sport (y compris l'entraînement), ou toute activité sportive rémunérée, ainsi que tout ce qui concerne la participation de l'assuré(e) à des compétitions officielles ou fédérées. Dans tous les cas, la pratique des disciplines suivantes, même en tant qu'amateur : les véhicules à moteur, l'alpinisme, le canyoning, l'escalade, la spéléologie, la chasse, les sports d'hiver, la gymnastique sportive, le saut à l'élastique, les sports nautiques, sous-marins et la plongée sous-marine, l'utilisation d'aéronefs légers ainsi que toute autre pratique sportive comportant des risques aériens (comme le parachutisme, le deltaplane, la montgolfière, l'aérostat, le vol libre, le planeur, etc), l'équitation, la boxe, la lutte dans toutes ses déclinaisons, les arts martiaux, la tauromachie, la corrida et toute autre participation à des spectacles de taureaux. De manière générale, tous les sports ou activités récréatives qui sont considérés comme dangereux ou à haut risque.
- La couverture des retards et des annulations causés par une grève ou un conflit de travail, entre autres.

Couverture géographique : Les garanties ne seront valables qu'à plus de 30 kilomètres de la résidence habituelle de l'assuré(e), sauf aux Baléares et aux Canaries, où elles seront valables à partir de 15 kilomètres.

Ceci n'est qu'un RÉSUMÉ de votre couverture. Vous pouvez télécharger et consulter toutes les causes couvertes, les exclusions et les détails des conditions générales de l'assurance voyage [ICI](#)

Assurance annulation/interruption du camp

Il existe une autre assurance, **facultative mais à notre avis extrêmement importante**, qui est l'assurance annulation/interruption.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il peut y avoir différentes circonstances qui font que votre enfant ne pourra pas participer au camp ou devra partir plus tôt. La plupart d'entre elles sont couvertes par cette assurance.

Cette assurance comporte 35 causes d'annulation justifiée du camp. Parmi elles se trouve, entre autres, une blessure ou une maladie du participant survenue pendant, ou avant le début du camp.

Ainsi, vous serez remboursé (totalement ou partiellement) et cela vous permettra de réinscrire votre enfant au camp dans le futur..

Cette assurance garantit le remboursement de la somme assurée (ce que vous avez payé pour votre programme sans services supplémentaires) ou jusqu'à un maximum de 4 000 €, dans certaines situations imprévues qui pourraient survenir **avant le début** du programme sportif. Elle garantit également un remboursement partiel pour chaque jour de voyage perdu en cas d'interruption due à des situations imprévues qui pourraient survenir **pendant** le programme. Son prix est de 169€. **Il est important de spécifier que le prix est fixé par la compagnie d'assurance.**

Veuillez noter que toutes les causes ne sont pas couvertes, nous avons donc préparé un résumé pour vous :

<p>35 causes d'annulation sont couvertes. En voici quelques-unes :</p>	<p>Ces causes ne sont pas couvertes. En voici quelques-unes :</p>
<p>Pour des raisons de santé :</p> <p>Accident corporel grave ou maladie grave</p> <p>Annulation du voyage car l'assuré(e) a contracté le coronavirus après avoir réservé le voyage et souscrit l'assurance, ce qui l'empêche de voyager aux dates prévues.</p> <p>Annulation du voyage en raison du décès d'un membre de la famille dû au coronavirus avant le début du voyage, ce qui empêche la personne assurée de voyager aux dates prévues.</p> <p>Nécessité de maintenir le lit du voyageur ou de la personne qui vit en permanence avec lui.</p> <p>Convocation du voyageur pour une intervention chirurgicale ou des examens médicaux qui ne peuvent pas être reportés.</p> <p>Pour des raisons légales :</p> <p>Non délivrance inattendue de visa.</p> <p>Pour des raisons professionnelles :</p> <p>Licenciement des parents du voyageur, à condition que le voyage ait été payé par eux.</p>	<p>La non-présentation, pour quelque raison que ce soit, des documents de voyage essentiels tels que les passeports, les visas, les billets d'avion ou les certificats de vaccination.</p> <p>Restrictions imposées par les gouvernements ou les autorités sanitaires compétentes concernant la mobilité des personnes assurées dans des situations de quarantaine, d'épidémies ou de pandémies, aussi bien dans le pays d'origine des personnes assurées que dans ceux de destination, qui rendent impossible le début du voyage.</p> <p>En règle générale, toutes les annulations dues à des causes connues par la personne souscrivant à l'assurance et/ou par l'assuré(e) au moment de signer le contrat d'assurance.</p>

<p>35 causes d'annulation sont couvertes. En voici quelques-unes :</p>	<p>Ces causes ne sont pas couvertes. En voici quelques-unes :</p>
<p>Pour des raisons extraordinaires :</p> <p>Déclaration de zone sinistrée en raison d'une catastrophe naturelle survenue sur le lieu de résidence de l'assuré ou sur le lieu du séjour.</p> <p>Graves dommages causés par un incendie, une explosion, un vol ou une catastrophe naturelle, dans la résidence principale ou secondaire de l'assuré ou sur son lieu de travail.</p> <p>Autres raisons :</p> <p>Vol de documents ou de bagages rendant impossible le départ en voyage.</p> <p>Obtention de bourses officielles qui empêchent la réalisation du voyage.</p> <p>Changement d'école en cours d'année scolaire, entre autres.</p>	

Comme nous l'avons déjà mentionné, si un incident survient pendant le camp, cette assurance couvre également le remboursement des frais de services qui n'auraient pas pu être utilisés ou remboursés (en totalité ou en partie) à cause de la conclusion prématurée du voyage pour l'une des raisons suivantes :

- a) En cas d'accident ou de maladie de l'enfant,
- b) En cas d'hospitalisation pendant au moins 24 heures d'un membre de la famille pendant la durée du voyage,
- c) En cas de dommages graves au domicile familial, survenus pendant la durée du voyage, entre autres.

La compagnie d'assurance ne couvre pas les retours anticipés qui ne lui ont pas été signalés et qui n'ont pas été effectués par elle-même ou avec son accord, entre autres.

Ceci n'est qu'un RÉSUMÉ de votre couverture. Vous pouvez télécharger et consulter toutes les causes couvertes, les exclusions et les détails des conditions générales de l'assurance annulation/interruption [ICI](#)

Comment contracter ces assurances par le biais d'Ertheo

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions concernant ces assurances. Dans ce cas, veuillez contacter votre conseiller en programmes sportifs Ertheo.

Vous pouvez souscrire une assurance voyage avec assistance médicale jusqu'à 48 heures avant le voyage.

L'assurance annulation/interruption peut être souscrite jusqu'à 7 jours avant le voyage.

Pour contracter l'une des assurances, ou les deux :

1. Faire une demande auprès d'Ertheo pour souscrire l'assurance voyage avec assistance médicale et/ou l'assurance annulation/interruption. Veuillez faire votre demande suffisamment à l'avance. Pour cela, vous pouvez utiliser le bouton ci-dessous. Le montant sera ajouté à votre devis et un lien de paiement sera alors généré. Ce lien vous conduira à votre méthode de paiement habituelle chez nous.



**Je souhaite contracter une/deux assurance(s)
(Précisez laquelle/lesquelles)**

2. Une fois le paiement effectué, vous recevrez une confirmation automatique de la part de notre système. La couverture sera activée 48 heures après la date du paiement intégral du programme/camp.

À noter : Si vous avez besoin d'une attestation d'assurance individuelle à votre nom pour pouvoir entrer dans un pays ou obtenir un visa, vous pouvez nous la demander.

3. En cas d'incident nécessitant une couverture, nous vous indiquons comment procéder dans le paragraphe suivant.

Une fois les assurances souscrites

Que faire s'il arrive quelque chose avant ou pendant le camp?

TRÈS IMPORTANT :

Il est impératif de **suivre les étapes suivantes, définies par la compagnie d'assurance**, afin de rendre l'assurance effective, faute de quoi la couverture ne sera pas activée.

La procédure doit être entamée par l'assuré(e). Nous insistons : Ertheo NE PEUT PAS effectuer les démarches en cas de sinistre ni gérer les remboursements pour vous. Les assurances fonctionnent de cette manière, ce sont les parents/tuteurs du participant(e) qui doivent entamer les démarches directement avec la compagnie d'assurance en cas d'incident.

- En cas d'accident, de maladie ou de toute autre raison empêchant de participer au camp ou de le poursuivre, il est essentiel que le parent ou le tuteur contacte immédiatement la compagnie d'assurance en appelant la centrale d'assistance. L'assistance est disponible en plusieurs langues.

Vous devrez demander l'assistance par téléphone en appelant en PCV le 91.572.43.43. Si vous êtes en dehors de l'Espagne, appelez le +34.91.572.43.43 en indiquant les renseignements suivants :

- Nom et prénom(s) de votre enfant.
- Numéro de police d'assurance.
- Lieu où se trouve votre enfant et votre numéro de téléphone.
- Description du problème que rencontre votre enfant.

Voici les coordonnées de la compagnie d'assurance que vous devez avoir à portée de main :

- Téléphone : +34 915724343
- Email : madrid_ops@irisglobal.es
- Numéro de la police d'assurance voyage : 37868
- Numéro de la police d'assurance annulation (les numéros varient en fonction du montant assuré) :

37872-> 1000€

37873-> 1500€

37874-> 2000€

37875-> 2500€

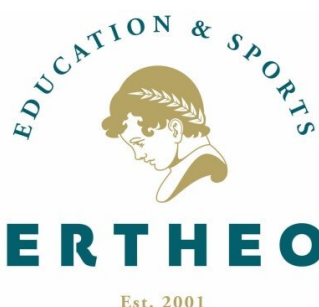
37877-> 3000€

37878-> 4000€

Vous devrez rapporter les faits en détail et vérifier si la cause de l'événement est couverte.

La compagnie d'assurance vous indiquera les étapes à suivre.

En tant qu'assuré, vous êtes tenu d'informer la compagnie d'assurance dans un délai maximum de 7 jours après avoir pris connaissance de l'incident.



2. Dans le cas où il est nécessaire de présenter des justificatifs médicaux, un test ou un certificat médical, ou de fournir une attestation ou un bilan médical, ceux-ci doivent provenir exclusivement d'institutions autorisées par la compagnie d'assurance pour être valables. Par conséquent, nous le répétons, **l'appel à la compagnie d'assurance est la première mesure que vous devez prendre, et le plus rapidement possible.**
3. Une fois que la compagnie d'assurance a été correctement avisée de la situation et que les documents nécessaires ont été fournis, l'analyse et l'approbation des remboursements, ainsi que le montant et l'échéance de ces derniers, relèvent de la responsabilité de la compagnie d'assurance.

Les événements qui n'ont pas été communiqués à la compagnie d'assurance et qui n'ont pas été traités par elle-même ou avec son accord ne sont pas couverts.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter le service d'assistance à la clientèle par courrier électronique à l'adresse madrid_ops@irisglobal.es, via le site web www.irisglobal.es, par courrier à l'un des bureaux de Madrid (C/ Julián Camarillo, 36, CP 28037) ou de Barcelone (Avenida Diagonal 453 bis, 2ºB, CP 08036) ou en vous rendant sur place pendant les heures d'ouverture.

Nous voici à la fin de ce guide. Nous espérons qu'il vous a été utile.

Nous vous souhaitons un bon voyage et une excellente expérience au camp !



Merci d'avoir choisi

Ertheo

Avez-vous des questions ? Nous sommes là pour vous aider.

Envoyez-nous un e-mail, ou appelez l'un des numéros suivants.

Email

info@ertheo.com

Numéros de téléphone

Espagne (+34) 951 204 061

Etats-Unis (+1) 857 208 72 49

Royaume-Uni (+44) 203 769 94 43